



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 19

Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mille-vingt-six le dix-huit mai
Le Conseil Municipal de la commune de Vix
Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de
M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal :
Lundi 11 mai 2026

Présents : M. Jean-Claude CHEVALLIER, Mme Erika RIVIERE, M. Thierry GUILLON, Mme Aurélie GANTIER, M. Éric BLANCHARD, Mme Sylvaine SCHABAVER-ROUX, M. Pierre HENRIET, Mme Hélène DIAS GONCALVES, Mme Laurence FILLONNEAU, M. Thierry GENAUZEAU, Mme Emilie GIROD, M. Dominique MICHEL, Mme Sylvie JAN, M. Pascal BONNIN, M. Stéphane MUSE CADOT, Mme Christine LE BONHOMME, Mme Emilie ROUSSEAU.

Excusé ayant donné pouvoir : M. Yannis SUIRE a donné pouvoir à Mme Laurence FILLONNEAU, M. Dominique GUERIN a donné pouvoir à Mme Emilie ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme Laurence FILLONNEAU

3) GARDERIE PERISCOLAIRE : TARIFS 2026/2027

Les horaires de la garderie périscolaire sont les suivants :

Le matin de 7 h 15 à 8 h 50 et le soir de 16 h 30 à 18 h 45.

La commission Jeunesse - Education qui s'est réunie le 12 mai 2026 a décidé d'augmenter les tarifs de la garderie, pour l'année 2026/2027.

La commission a proposé au Conseil municipal les tarifs suivants :

	Tarifs votés Année scolaire 2026/2027	Rappel année scolaire 2025/2026
Garderie le matin (tous les jours)		
A partir de 7 h 15 jusqu'à 8 h 50	2,17 €	2,15 €
A partir de 8 h 00 jusqu'à 8 h 50	1,62 €	1,60 €
Garderie le soir (tous les jours)		
De 16 h 30 jusqu'à 18 h 00 (gouter compris sans dérogation tarifaire)	3,02 €	3,00 €
De 16 h 30 jusqu'à 18 h 45	3,87 €	3,85 €

Tout 1/4 h entamé est dû.

Un forfait dépassement est appliqué pour la garderie le soir à partir de 18h45.

Le montant du forfait dépassement correspond à 6 € par ¼ heure supplémentaire.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 085-218503035-20260520-DELIB_26_39-DE

Le Conseil municipal, avec 2 Abstentions, 2 conseillers qui n'ont pas voté et 15 Pour,

- APPROUVE les nouveaux tarifs de la garderie périscolaire pour la rentrée 2026/2027 comme indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil municipal.

Fait et délibéré à VIX, le 20 mai 2026

Le Maire,

Jean-Claude CHEVALLIER

